



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL DU 26 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle du conseil à l'hôtel de ville au 1350 chemin Middle, ce **26e jour du mois de janvier 2021** à 19h30 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, (dernier décret 31-2021 du 20 janvier 2021) la présente séance se tient sans la présence du public. L'ensemble de membres est présent physiquement.

À cette assemblée :

Sont présents:

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 2. Vacant

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 6. M. David Adams

Sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

Madame Sonia Côté à titre de directrice générale par intérim et greffière par intérim assiste à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-01

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS

« Le conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 26 janvier 2021 en séance à huis clos. Les présences soumises sont conformes aux personnes présentes lors de cette séance du conseil.

Chacune de ces personnes présente s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale par intérim assiste à cette séance. »

**Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;
Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 19 janvier 2021, conformément à l'article 156 du CMQ ;
Considérant l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;
Considérant le dépôt du Rapport de signification.**

Considérant l'article 956 du CMQ ; Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2021-01-039

Il est donc proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par Mme Karine Beaudin

Et **résolu** unanimement de débiter la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 à 19h30 dans la salle du conseil au 1350 chemin Middle, Clarenceville sans la présence du public, les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no.4: M. Chad Whittaker

Siège no 2. Vacant

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 3. Mme Karine Beaudin

Siège no 6. M. David Adams

Adoptée à l'unanimité

POINT 2.

2021-01 CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

2021-01 **POINT 3.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021
4. Entente de fin d'emploi et quittance
 - 4.a) Reddition de comptes / PAIRRL
5. Période de questions (portant uniquement sur les points de cet ordre du jour)
6. Levée de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021

2021-01-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 JANVIER 2021

Il est donc proposé par **Mme Lyne Côté** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** que l'ordre du jour du 26 janvier 2021 soit adopté avec ajout au point 4 a) Reddition de comptes PAIRRL. Le point 4 a) peut être ajouté en raison que tous les membres du conseil sont présents.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET QUITTANCE

2021-01-041

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et secrétaire trésorière est disposée à quitter son poste afin de pouvoir relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT que la municipalité de SGDC souhaite mettre fin au contrat de la Directrice générale et Secrétaire trésorière et est disposée à conclure une entente avec cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams**, et appuyé par **Mme Lyne Côté**
Et résolu unanimement:

1. D'accepter le départ la directrice générale et secrétaire-trésorière et d'approuver l'entente de fin d'emploi intervenue entre les parties ;
2. D'autoriser le maire à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, l'entente de fin d'emploi intervenue;
3. D'autoriser la directrice générale par intérim à faire le nécessaire afin que les obligations incombant à la Municipalité soient accomplies selon les modalités prévues à l'entente;

POUR

CONTRE

M. Gérald Grenon, siège no.1
Mme Karine Beaudin, siège no.3
M. Chad Whittaker, siège no.4
Mme Lyne Côté, siège no 5.
M. David Adams, siège no 6.
M. Serge Beaudoin, maire.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote tenu lors de l'assemblée du conseil le 26 janvier 2021.

AJOUT

POINT 4. A)

REDDITION DE COMPTES / TRAVAUX PAIRRL / 4 CHEMINS

2021-01-042

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'annonce signée du ministre pour une aide financière maximale en vertu des *Mesures particulières aux volets AIRRL et RIRL (volet 11)* et des *Dispositions particulières relatives aux impacts de la Covid-19 – mesures de relance économique (volet 12)* des modalités d'application 2018-2021 du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT qu'au 31 janvier 2021, la municipalité doit déposer une reddition de comptes pour ce programme AIRRL;

CONSIDÉRANT que ce programme fût pour les travaux d'infrastructure dans les 4 chemins / Rang Victoria, rang des Côtes, MacFie et Beech Nord et réalisés en 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. David Adams**, et appuyé par **M. Chad Whittaker**

Et résolu:

Que le conseil municipal informe le MTQ que la réalisation des travaux est complète et que tous les documents leur seront acheminés selon leurs exigences.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 5.

2021-01

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été transmise

POINT 6.

2021-01-043

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

Il est proposé par Choisissez un élément. et appuyé par Choisissez un élément.

ET RÉSOLU :

Que la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 soit levée à 19h34.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Beaudoin, maire
Municipalité de Saint-Georges-de-
Clarenceville

Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim
et greffière par intérim
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 26 janvier 2021.